

CONSEIL COMMUNAUTAIRE BERRY-LOIRE-VAUVISE

Du 10 avril 2013

Etaient présents :

Président

M. VILLETTE (St Léger le Petit)

Vices présidents

M. CHAMINION (Beffes) et Mmes JAMET (Sancergues) et WASICEK (Garigny)

Membres titulaires :

Mesdames FRITSCH (Couy), HILT (Jussy le Chaudrier)

Messieurs MAUPLIN (Argenvières), MASSAY(Charentonnay), MAITREPIERRE et DE MONTALIVET (Herry), PASQUE (Jussy le Chaudrier), DOIREAU (Lugny Champagne), VIGNEL (Précy), DELAVault (St Martin des Champs), CHAPELIER (Sancergues), DOUSSET(Sévry), MARTINET (Beffes)

Ordre du jour

1- Produit des impôts des contribuables de la CDC :

Type de taxe	Taux d'imposition additionnel	Produit de la taxe
Taxe d'habitation	1.26%	67 599€
Taxe foncière sur le bâti	0.94%	42 375 €
Taxe foncière sur le non bâti	1.68%	15 275 €
CFE	1.63%	24 597€

Soit un total des produits s'élevant à **149 846 €**

Délibération pour approuver les taux d'imposition

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

Votée à l'unanimité.

2- Vote du budget primitif de la CDC

A la lecture du tableau (joint au compte rendu):

- Le **budget de fonctionnement** s'élève à 205 000 €.

Il se compose pour **les dépenses** :

- De 119 600€ pour les dépenses « frais généraux » de la CDC dont 24 750€ correspondant aux charges de personnel.
- De 37 100€ pour les dépenses liées au gymnase
- De 7 000€ pour les dépenses liées à la banque alimentaire
- De 2 000€ pour les frais liés aux SPANC
- De 39 300€ : virement de la section de fonctionnement sur la section investissement.

En ce qui concerne **les recettes**, le budget primitif a été construit avec :

- Une DGF de 45 000€
- Un produit d'impôt des contribuables de 150 000€
- Une participation du CG à la location du gymnase de 10 000€

- **Le budget d'investissement** s'élève à 39 300 € avec en dépenses 22 300 € au titre du budget général et 17 000€ au titre des investissements pour le gymnase. Ce budget est alimenté par un virement de la section de fonctionnement.

Remarques des conseillers communautaires sur le budget :

- Aucune ligne n'est prévue pour l'aide au maintien du dernier commerce. Un budget de 5 000€ sera prévu.
- Aucune ligne n'est prévue pour la compétence des chemins de randonnée. Un budget de 5 000 € sera rajouté au budget pour les études éventuelles.
- Pour l'aide au transport pour acheminer les enfants au centre aéré de Beffes, un budget de 10 000€ sera rajouté.
- En ce qui concerne la Banque alimentaire, 2 000€ seront ajoutés au budget dans le compte 62 878.
- Sur le budget investissement, 1 000€ seront rajoutés pour l'achat de matériel ou mobilier pour aménager les bureaux.

Délibération pour approuver le budget primitif

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

Votée à l'unanimité.

3- Fixation du nombre de délégués communautaires lors des prochaines élections.

En 2014, la CDC Berry Loire Vauvise devra compter 25 membres titulaires avec possibilité de 25% de sièges supplémentaires soit 31 maximum.

Pour la répartition des sièges, deux options sont possibles :

- Option 1 : Trouver un accord amiable entre toutes les communes pour répartir les sièges supplémentaires,
- Option 2 : Valider la répartition proposée par la préfecture à savoir : 5 membres pour Herry, 3 membres pour les communes de Sancergues, Jussy le Chaudrier et Beffes, 2 membres pour Argenvières et toutes les autres communes 1 membre titulaire et un membre suppléant.

Chaque commune doit délibérer. L'option doit être choisie à la majorité qualifiée. Si aucun accord amiable n'est trouvé, l'option 2 s'appliquera d'office.

Après un rapide tour de table, aucune option ne semble prendre le dessus.

4- Conventions avec la commune de Sancergues

- Mise à disposition des locaux administratifs à compter du 1^{er} avril 2013 pour une période d'un an renouvelable. Le loyer s'élève à 291.67€ par mois hors charges de chauffage et d'électricité.
- Mise à disposition de personnel communal pour l'entretien du gymnase (500H par an) et l'aide alimentaire (90H sur 10 mois)

Délibération pour valider les conventions avec Sancergues

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

Votée à l'unanimité.

5- Autorisation pour accepter que le personnel de la CDC puisse faire des heures supplémentaires

Délibération

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

Votée à l'unanimité.

6- Création d'une commission intercommunale d'accessibilité

Suite à une rencontre entre Mr VILLETTE, Mr CHAMINION et la DDT, il paraîtrait que la CDC a l'obligation de créer une commission intercommunale d'accessibilité. L'objectif de celle-ci est de vérifier que chaque commune ait bien son plan d'accessibilité, son PAV... Un rapport annuel des états d'avancements devra être fait.

La question posée par les conseillers communautaires est de savoir si cette commission est obligatoire et si oui, par quel texte de loi.

L'intérêt de cette commission pourrait de faire des consultations communes pour le diagnostique ERP et de bénéficier ainsi de prix intéressant.

Mr VILLETTE proposera de rencontrer la DDT le lundi 22 avril à 9H à Beffes.

Question Diverses :

Mr VIGNEL propose de se grouper pour les travaux liés aux routes afin de bénéficier de prix attractifs. Il demande également que chaque conseiller apporte une photo représentative de sa commune pour mettre dans le hall d'accueil des bureaux de la CDC.

Mme JAMET demande à chaque commune 1 ou 2 bénévoles pour aider les mercredis à la distribution des colis de la Banque Alimentaire.

Concernant la secrétaire de la CDC, celle-ci sera embauchée vers le 15 mai en CDD pour 1 an.

*Compte-rendu certifié conforme par le Président de la CDC BERRY LOIRE VAUVISE
pour diffusion à Mesdames et Messieurs les délégués titulaires et suppléants.*

Le 30 Mai 2013

*Le Président,
A.VILLETTE*